

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALSEANCE DU 18 DECEMBRE 2025Nombre de membres :

En exercice : 15

Présents : 9

Pouvoirs : 2

Absents excusés : 3

Absents : 3

Votants : 11

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ LE DIX-HUIT DECEMBRE à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune des Contamines-Montjoie, régulièrement convoqué le 12 DECEMBRE 2025, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BARBIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : M. François BARBIER, Mme Elisabeth MOLLARD, M. Jean-Luc MATTEL, M. Michel BELIN, M. Michel BOUWARD, Mme Marielle MERMOUD, M. Jean-Christophe DOMINGUEZ, Mme Gaëlle BLANCHARD, Mme Peggy LE BRUCHEC.

ABSENTS EXCUSES : Mme Noëlle GRAVAUD (donne pouvoir à Marielle MERMOUD), M. Bertrand DOLIGEZ (donne pouvoir à Michel BELIN), Mme Marie-Noëlle LAVERTON.

ABSENTS : Florian GIBIER, M. Etienne JACQUET, M. Antoine BOISSET.

OBJET : SUBVENTION D'EQUILIBRE 2026 PARTIELLE AU BUDGET ANNEXE « TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES »
DEL2025-149

Rapporteur : Michel Belin

Il est rappelé au Conseil Municipal que le budget annexe « transport public de personnes » retrace l'activité de transport public de personnes assurée par la commune, relevant d'un service public industriel et commercial (SPIC) et pour lequel un équilibre par le budget général est autorisé à titre dérogatoire, la suppression de toute prise en charge par le budget de la commune ayant pour conséquence une hausse excessive des tarifs pour l'usager.

Afin de pouvoir régler les factures de décembre 2025 et janvier 2026 à Transdev Mont Blanc Bus, il convient d'accorder une subvention d'équilibre partielle au budget annexe « transport public de personnes », en attendant le vote du budget 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

Pour : 11	Contre :	Abstention :
------------------	-----------------	---------------------

- **D'ALLOUER** au budget annexe « transport public de personnes » une subvention d'équilibre partielle, dans l'attente du vote du Budget Primitif 2026, pour un montant de **200 000 €**.
- **DE DIRE** que la subvention d'équilibre sera imputée au compte 65736221 subventions de fonctionnement aux BA/régies à caractère industriel et commercial non dotés de la personnalité morale.

- **DE VERSER** la subvention d'équilibre partielle en fonction des besoins du budget annexe « transport public de personnes ».
- **DE DIRE** qu'une subvention d'équilibre complémentaire sera votée par le Conseil Municipal, lors de l'adoption du Budget Primitif 2026, et qu'elle sera versée en fonction des besoins du budget annexe « transport public de personnes ».

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025 budget

Publié le

ID : 074-217400852-20251218-DEL2025149-DE

S2LO

En Mairie, le 18 décembre 2025
Le secrétaire de séance,

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,
Affichée le
Acte certifié exécutoire le
Télétransmis en sous-préfecture le
Publié le

En Mairie, le 18 décembre 2025
Le Maire,
François BARBIER